



La Gazette de la Tour

Lettre d'information n°12 - Mai 2014

Horaires
d'ouverture de la
mairie au public :

Lundi :
13h30 - 17h00

Mardi :
16h00 - 19h00

Jeudi :
8h30 - 13h00

Vendredi :
15h - 19h00

Samedi :
Sur rendez-vous

J'ai beaucoup de plaisir à vous adresser ce premier édit d'un nouveau mandat qui s'ouvre devant nous. Le résultat du scrutin du 23 mars 2014 a été très favorable à la liste de candidats rassemblés sous le nom « Ensemble continuons ». Merci aux électeurs pour votre confiance. Merci aux élus de m'avoir fait confiance pour poursuivre notre engagement tourné vers l'ensemble des citoyens de Sainte Euphémie. Je souligne ici la volonté unanime des élus de travailler pour répondre le plus possible aux vœux de chacun : faire un alliage entre l'individuel et le collectif pour offrir une bonne qualité de vie au sein de notre village. Le challenge à relever demande de l'implication et du bon sens sans esprit partisan. C'est l'esprit qui nous rassemble.

Le nouveau mode de scrutin donne une représentation de trois élus à la liste menée par Daniel Delagneau ; il nous a fait part de son intention « d'œuvrer au sein du conseil dans un souci commun et constant de l'intérêt général, du bien de la commune et de ses administrés ». C'est bien dans ce travail que nous les associons.

La liste que j'ai menée « Ensemble continuons », déposée sans étiquette lors de la campagne s'est vue arbitrairement attribuée une étiquette politique « divers droite » par les services de la Préfecture. Je l'ai contestée, sans résultat à ce jour. Je déplore que la vie politique vienne s'immiscer dans la gestion d'une commune comme Sainte Euphémie dont les élus, bien qu'ayant une opinion politique personnelle, souhaitent s'engager pour les valeurs que je décris plus haut : qualité de vie, harmonie recherchée entre l'individuel et le collectif.

Je vous renouvelle mes remerciements et vous assure de la motivation de l'équipe municipale à la poursuite de nos engagements.

Anny Sanlaville.

06 21 67 13 44

Résultats des élections du 23 mars dernier ;

SANLAVILLE Anny	465	BOCQUEL Agnès	465	Informations complémentaires : Nombre de votants : 707 Nombre de suffrages exprimés : 685 Nombre de sièges par listes : <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Conseil Municipal</th> <th>Conseil Communautaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ensemble continuons</td> <td>16</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Ste Euphémie autrement</td> <td>3</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Conseil Municipal	Conseil Communautaire	Ensemble continuons	16	3	Ste Euphémie autrement	3	
	Conseil Municipal	Conseil Communautaire											
Ensemble continuons	16	3											
Ste Euphémie autrement	3												
GENIQUET Emmanuel	465	URIDAT Eric	465										
RIGAUDIER Marie-Thérèse	465	SANDON Ghislaine	465										
BRU Frédéric	465	MOREL Philippe	465										
VARRIER Aurélie	465	GUINET Dominique	465										
ALBAN Didier	465	LABRUYERE Thierry	465										
VERDIER Véronique	465	DELAGNEAU Daniel	220										
LEMOINE Gilles	465	MORLON Catherine	220										
NAVARRO Christine	465	MOYNE Christophe	220										
BERNARD Franck	465												

Prochain rendez-vous : Elections Européennes le 25 Mai de 8h à 18h à la Mairie

Organisation du travail et représentation de la commune dans les instances intercommunales :

Maire	: Mme Anny SANLAVILLE
1 ^{er} adjoint	: M. Emmanuel GENIQUET, délégué aux finances et affaires générales
2 ^{ème} adjointe	: Mme Marie-Thérèse RIGAUDIER, déléguée aux affaires scolaires et rythmes éducatifs
3 ^{ème} adjoint	: M. Frédéric BRU, délégué à l'urbanisme et environnement
4 ^{ème} adjointe	: Mme Aurélie VARRIER, déléguée à la communication et vie associative
5 ^{ème} adjoint	: M. Didier ALBAN, délégué aux travaux des bâtiments, voirie et organisation du travail du personnel technique

Conformément à l'article L2121-21 et L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, des commissions thématiques ont été mises en place. Elles sont sous la responsabilité de chaque adjoint :

Commission Finances et affaires générales :

Emmanuel GENIQUET - Gilles LEMOINE - Didier ALBAN - Franck BERNARD - Eric URIDAT - Christophe MOYNE - Thierry LABRUYERE - Catherine MORLON

Commission Affaires scolaires et rythmes éducatifs :

Marie-Thérèse RIGAUDIER - Dominique GUINET - Ghislaine SANDON - Emmanuel GENIQUET - Véronique VERDIER

Commission Urbanisme et environnement :

Frédéric BRU - Didier ALBAN - Aurélie VARRIER - Daniel DELAGNEAU - Philippe MOREL - Thierry LABRUYERE

Commission Communication et vie associative :

Aurélie VARRIER - Christine NAVARRO - Agnès BOCQUEL - Emmanuel GENIQUET - Eric URIDAT

Commission Travaux bâtiments, voirie et encadrement personnel technique :

Didier ALBAN - Gilles LEMOINE - Franck BERNARD - Daniel DELAGNEAU - Marie-Thérèse RIGAUDIER - Philippe MOREL

Commission d'appel d'offres :

(commission obligatoire prévue par le Code des Marchés Publics, et dont le Maire est président de droit)

Titulaires : Didier ALBAN - Emmanuel GENIQUET - Daniel DELAGNEAU

Suppléants : Marie-Thérèse RIGAUDIER - Agnès BOCQUEL - Philippe MOREL

En outre, la commune est également représentée, par les membres du conseil municipal, dans des établissements publics de coopération intercommunale, dont elle est membre :

SMICTOM :

Titulaires : Aurélie VARRIER - Eric URIDAT

Suppléants : Véronique VERDIER - Ghislaine SANDON

Syndicat Intercommunal de distribution d'Eau Potable Dombes-Saône (SIEP Dombes-Saône):

Titulaires : Emmanuel GENIQUET - Thierry LABRUYERE

Suppléants : Christophe MOYNE - Anny SANLAVILLE

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de Trévoux et de ses environs (SIAH):

Titulaires : Philippe MOREL - Didier ALBAN

Suppléants : Franck BERNARD - Gilles LEMOINE

Syndicat Intercommunal Energie et de communication de l'Ain:

Titulaire : Frédéric BRU

Suppléant : Didier ALBAN

Le conseil municipal a également désigné ses représentants dans trois organismes de droits privés (association Loi 1901), dont les statuts prévoient une participation de la commune :

Bibliothèque:

Ghislaine SANDON - Dominique GUINET

Comité des Fêtes:

Aurélie VARRIER - Franck BERNARD

Jeunes du Formans:

Marie-Thérèse RIGAUDIER - Eric URIDAT

Le conseil municipal a décidé de fixer à 6 le nombre de ses représentants au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : Philippe MOREL - Didier ALBAN - Marie-Thérèse RIGAUDIER - Agnès BOCQUEL - Christine NAVARRO - Ghislaine SANDON et à 6 le nombre des représentants de la société civile : Liliane BICHONNIER - Dominique ALBAN - Chantal LESPINASSE - Stéphanie BRU - Jacky RIGAUDIER et Jean-Paul JOUASSIN.

Mme le Maire et les adjoints sont disponibles pour vous recevoir sur rendez-vous au 04.74.00.02.86 ou par mail :

Anny SANLAVILLE : anny.sanlaville@sainte-euphemie.fr

Frédéric BRU : frederic.bru@sainte-euphemie.fr

Emmanuel GENIQUET : emmanuel.geniquet@sainte-euphemie.fr

Aurélie VARRIER : aurelie.varrier@sainte-euphemie.fr

Marie-Thérèse RIGAUDIER : marie-therese.rigaudier@sainte-euphemie.fr

Didier ALBAN : didier.alban@sainte-euphemie.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMBES SAONE VALLEE MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

Le bureau de la nouvelle **Communauté de Communes Dombes Saône Vallée** a été mis en place lors du conseil communautaire du 14 avril dernier. **Bernard Grison**, maire de Massieux, a été élu président de la communauté de communes. Les vice-présidents sont au nombre de 10 et l'effectif total du bureau est de 19 élus :

- Brigitte Coulon, maire de Rancé, déléguée aux finances,
- Jacky Dutruc, maire de Reyrieux, délégué aux travaux,
- Marc Péchoux, maire de Trévoux, délégué au tourisme.
- Richard Simmini, adjoint à Savigneux, délégué au développement économique, Daniel Vignard, maire de Savigneux est membre du bureau avec voix consultative,
- Yves Dumoulin, maire de Fareins, délégué au sport,
- Bernard Rey, maire de Saint Bernard, délégué à l'assainissement,
- Marie Jeanne Beguet, maire de Civrieux, déléguée à la culture et au patrimoine,
- Etienne Serrat, maire de Misérieux, délégué à l'environnement,
- Jean Claude Aubert, maire de Toussieux, délégué aux transports et à l'aménagement de l'espace,
- Frédéric Vallos, maire de Saint Didier de Formans,
- Richard Paccaud, maire d'Ars sur Formans,
- Daniel Dompont, maire de Beauregard,
- Martial Thévenet, maire de Frans,
- Vincent Lautier, maire de Parcieux,
- Christian Baise, maire de Saint Jean de Thurigneux,
- Raymond Moussy, maire de Villeneuve,
- Anny Sanlaville déléguée à l'action sociale et au logement.

La délégation qui m'a été confiée est la même que lors du précédent mandat, Elle couvre le développement de la compétence petite enfance sur l'ensemble du territoire, le suivi du programme local de l'habitat, ainsi que les réflexions et les actions en faveur des personnes âgées ou des personnes handicapées.

La commission action sociale et logement est en cours de constitution afin que toutes les communes soient représentées dans ces domaines.

Anny Sanlaville.
Vice-présidente à la C C D S V.

SAINTE EUPHEMIE AUTREMENT

Nous remercions toutes les personnes qui ont soutenu notre liste par leurs votes et félicitons Madame Sanlaville et son équipe pour leur victoire aux élections municipales.

L'introduction de la proportionnelle dans le mode scrutin et le soutien de 32% des votants, mais 21,3 % des inscrits permettent à la liste

« Sainte-Euphémie Autrement » d'obtenir trois conseillers. Ceci aura dû être que bénéfique pour le débat démocratique au sein de notre commune.

Lors du premier conseil l'équipe « ensemble continuons » avec son résultat de 68% de votants soit 45,1% des inscrits et 16 sièges à trouvé démocratique de ne nous laisser aucune place dans les instances intercommunales.

Pourtant chacune de nos équipes avait mené sa campagne dans le respect de l'autre et nous pensions que cette intelligence collective dont nous avons su faire preuve, loin des griefs personnels et des rancœurs, allait augurer d'un mandat où les uns sauront être à l'écoute des autres. C'était en tout cas l'espérance que nous portions. Quoi qu'il en soit, soyez assuré que, Catherine MORLON, Christophe MOYNE et Daniel DELAGNEAU ont bien l'intention d'œuvrer au sein de ce nouveau conseil dans un souci commun et constant de l'intérêt général, du bien de la commune et de ces administrés.

Daniel Delagneau
« Sainte Euphémie autrement »

Calendrier

MANIFESTATIONS ETE

M AI

- 24 TRUITE DU FORMANS
Matinée pêche
- 24 ASEP - Pétanque
- 24 AMICALE ANCIEN
MUTUALISTE - Sortie

JUIN

- COMITE DES FETES 13
Feux de la St Jean
- CLASSE EN 5 14
Pétanque
- SOU DES ECOLES 27
Soirée CEL
- SOU DES ECOLES 28
Fête des Ecoles
- ASEP 28
But d'honneur
- Week-end CYCLO 28/29

JUILLET/AOUT

- 5 SOU DES ECOLES
Animation Astronomie
- 6 CLASSE EN 6
Barbecue
- 12 BOULE DU FORMANS
Coupe Laurent Binet
- 13 COMITE DES FETES
Sortie
- 29/08 ASEP
Concours nocturne

Quelques rappels pour favoriser les relations de bon voisinage pendant la période estivale

Lutte contre le bruit

Arrêté préfectoral du 12 septembre 2008

Art 2 : aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, de jour comme de nuit.

Art 13 : le propriétaire ou possesseur d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage. Il est interdit de jour comme de nuit de laisser aboyer, hurler ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation.

Art 14 : les occupants et les utilisateurs de locaux privés,..., doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs comportements de leurs activités, des appareils tels que appareils ménagers, dispositif de ventilation, de climatisation, de production d'énergie, de réfrigération et d'exploitation de piscine, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent (liste non exhaustive). Les travaux de bricolage de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tel que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse (liste non exhaustive) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00
de 14h00 à 19h30

Les samedis de 9h00 à 12h00
de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Entretien des haies

Vos plantations peuvent occasionner des gênes sur les terrains voisins ou sur le domaine public

Rappel des principes de bon voisinage

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent sur une propriété voisine, au niveau de la limite séparative.

Selon le Code civil, un voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent depuis une propriété voisine. Mais, le bon sens doit prévaloir et permettre aux voisins de s'entendre pour assurer un bon entretien.

Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire.

Brûlage des déchets végétaux

Arrêté préfectoral du 6 octobre 2005

Règle générale

Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

À ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épiluchures.

Déchetteries à votre disposition :

ZI Reyrieux (Toussieux) & Frans

À savoir : les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel.